Communiqué de presse n. 37/2024

Bitonci à EIMA : bientôt des modifications visant à améliorer la mesure 5.0

Conférence de presse du sous-secrétaire aux Entreprises et au Made in Italy Massimo Bitonci : au travail avec Bruxelles pour prolonger les subventions 5.0 jusqu'en avril 2026. Parmi les objectifs du Ministère, l'augmentation des seuils en pourcentage du crédit d’impôt reconnu aux entreprises et des plafonds de dépenses. Les fonds - 6,3 milliards - alloués rétroactivement pour des investissements soutenus à partir du 1er janvier 2024.

Plus de six milliards d'euros pour favoriser la transition énergétique des entreprises italiennes. C'est ce que prévoient les subventions à valoir sur la mesure 5.0, qui reconnaît un crédit d'impôt à couverture partielle des investissements soutenus par les entreprises pour l’amélioration et la réduction de la consommation d'énergie. Les allègements couvrent, en fonction de certains paramètres énergétiques, une part variable comprise entre 35 % et 45 % du coût supporté et sont reconnus rétroactivement pour tous les investissements réalisés entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025.

Ce thème a également été évoqué lors de la deuxième journée d'EIMA International, au cours d'une conférence de presse avec le sous-secrétaire au ministère des Entreprises et du Made in Italy, Massimo Bitonci. Le 5.0 est une mesure très complexe non seulement d'un point de vue procédural, mais aussi - comme l'a expliqué Bitonci – parce que la période prévue par la norme pourrait ne pas suffire à la conclusion effective de l'investissement. « C'est pourquoi nous travaillons avec Bruxelles à une prolongation jusqu'en avril 2026. La Commission européenne est ouverte à cette négociation, car – comme l'a déclaré Bitonci - il est évident que les crédits d'impôt d'une telle portée nécessitent des temps plus longs ».

Le sous-secrétaire, soulignant l’importance de la mécanisation agricole italienne et le rôle d'ambassadeur du Made in Italy qu'elle joue, a également annoncé son intention d'augmenter les montants finançables. Une mesure qui, au niveau du calendrier, pourrait déjà trouver sa place dans l’année dans un rapport lié à la loi budgétaire.

Le nombre d'interventions financées à ce jour, chiffré à quelques dizaines de millions, est encore assez faible, car les certifications de consommation ex ante et ex post nécessaires pour obtenir le financement allongent les procédures. Bitonci estime cependant que dans les prochaines semaines, une augmentation sensible des demandes aura lieu et que les mesures de la Transition 5.0 se confirmeront comme une opportunité de continuer à faire croître le secteur et à rendre accessibles les technologies innovantes qui s’expriment au mieux dans cette édition d’EIMA International.

 Bologne, le 7 novembre 2024